

## Tableau récapitulatif des dispositions du règlement du PPRI Combe de Savoie

Mise à jour  
23/01/2012

Type de projet et dispositions	N=Interdit O=Autorisé			
	Rd	Ri	Bt	Bi
. Entretien, gestion des biens			O	
. Travaux hydrauliques			O	
. Tous ouvrages, installations, travaux ou activités dans le lit mineur	loi sur l'eau en lit mineur			
. Tous ouvrages, installations, travaux ou activités sur la bande de recul des berges	N sauf exceptions			
. Extension limitée pour mise aux normes	O	O	O	O
<b>Dépôt et stockage – gravière</b>				
. Remblai de toute nature (y compris stockages et ouvrages assimilés)	si non aggravation des risques			
. Stockage permanents pouvant libérer des matériaux polluants ou embâcles	N sauf dispo particulières			
. Création et extension de gravière	N	O	O mais normalement non concerné	
. Dépôt permanent de bois nécessaire à l'activité professionnelle (avec dispositif de retenue)	N	N	N	O
<b>Camping – Habitation légère de loisirs - Sport et Loisirs</b>				
. Création ou augmentation de capacité de camping	N			
. Création ou extension d'aire de stationnement prolongé de caravanes	N sauf si évacuation PCS			
. Habitation légère de loisirs, mobil home	N			
. Aménagement à vocation sportive ou de loisirs et ses équipements	si pas obstacle / crue + PCS			
<b>Clôture, haie, plantation</b>				
. Clôture, haie, plantation sauf dispositions particulières	N sauf exceptions			
. Clôture sans muret, perméabilité >50 %	O			
. Haie sous réserve de préserver un bon écoulement des eaux	O			
<b>Divers</b>				
. Hangars non clos destinés à protéger une activité existante ou participer à son extension	sans stockage au sol			
. Auvent et balcon	O			
. Construction de moins de 20 m <sup>2</sup> destinée à un usage de garage, de remise...	N	sans lieu sommeil		
. Piscine au sol de moins de 20 m <sup>2</sup> , piscine enterrée, moyennant dispositions constructives	N	O		
. Dispositif de production d'énergie électrique autonome au sol	N	O	O mais normalement non concerné	
. En zone agricole d'aléa faible : création de serre	N	O	O mais normalement non concerné	
. En zone agricole d'aléa faible : construction de bâtiment nécessaire à l'exploitation	N	O	O mais normalement non concerné	
<b>Parking</b>				
. Aire de stationnement et parking de surface, avec neutralité hydraulique et évacuation PCS	O			
. Parking souterrain	N	N	étude	surélev
<b>Ouvrage d'intérêt public (STEP, pompage...)</b>	Sous réserves de justifier l'implantation et de dispositions constructives			
<b>Locaux et équipements de services publics ou d'intérêt général</b>	Et le cas échéant intégration au PCS			
<b>Infrastructure</b>				
. Infrastructure de transport				
. Infrastructure de réseaux				

N=Interdit O=Autorisé	Rd				Ri				Bt				Bi			
	Rd	Ri	Bt	Bi	Rd	Ri	Bt	Bi	Rd	Ri	Bt	Bi	Rd	Ri	Bt	Bi
<b>Bâtiments</b>	<b>Activités (y compris ERP)</b>				<b>Habitation</b>				<b>Ets de crise</b>				<b>Ets Sensible</b>			
. Construction nouvelle (hors dispositions particulières)	N	N	étude	surélev	idem activités				N				N			
. Changement de destination de plancher avec diminution de vulnérabilité (surélévation recommandée)	attestation PCS				idem activités normalement non concerné				idem activités				idem activités			
. Extension 1 fois limitée à 20 % de l'emprise au sol et limitée à 150 m <sup>2</sup>	surélévation				idem activités				idem activités	surélévation, PCS			N	N	N	N
. Extensions > 20 %	N	N	étude	surélev	idem activités				idem activités				N			
. Extension en étage (log= admis sans création logement)	<del>log</del>	<del>log</del>	O	O	idem activités				N	N	O	O	N	N	O	O
. Reconstruction en cas de sinistre non dû à une inondation ou en cas de démolition	surélev				idem activités				N				N			
. Reconstruction de bâtiments détruits ou endommagés par une inondation	N	N	étude	surélev	idem activités				N				N			
. Construction, reconstruction, extension dans les pôles d'activités matérialisés sur les plans (« dents creuses »...)	surélévation, PCS				N	N	étude	surélev	N				N			

